

# QUESTIONS COVID-19



Thématique	Questions ?	Les réponses ...
<b>REPLACEMENT</b>	<p><u>1<sup>er</sup> degré</u> :</p> <p>En l'absence de remplaçant pour un professeur absent, est-ce que les élèves sont répartis dans les différentes classes ?</p>	<p>→ non formulé explicitement sur le protocole mais priorité à l'accueil de tous les élèves dans les établissements donc répartition sur les niveaux de classe dans la limitation du brassage.</p> <p><u>À SAVOIR</u> :</p> <p>Le fait de répartir les élèves d'une classe d'un enseignant absent n'est pas recommandé par le médecin conseil du DASEN.</p> <p>L'UNSA Education a signalé qu'il n'y avait rien d'écrit dans le protocole et qu'il s'agit d'une interprétation. De plus nous avons soulevé le problème de la sécurité notamment dans le contexte Vigipirate + où les conditions d'exercice ne sont pas prévues dans ce cadre-là.</p>

<p><b>CAS CONFIRMÉ</b></p>	<p>Qu'en est-il des élèves absents dont il remonte aux équipes qu'ils ont la covid-19 mais dont les familles n'ont donné aucune information à ce sujet ? Mesure d'éviction dans la classe s'applique-t-elle ?</p> <p>Les équipes peuvent-elles refuser au bout de 14 jours un enfant avec suspicion de covid qui a été absent et dont les parents n'ont pas fourni d'attestation sur l'honneur si celui-ci présente encore des signes de maladie ?</p>	<p>→ Les données recueillies par la CPAM concernant les élèves positifs sont croisées avec celles du médecin conseil de la DSDEN qui pourra alors être amenée à intervenir auprès des familles.</p> <p>→ Au bout de 14 jours l'enfant peut revenir en classe sans justificatif sauf si les symptômes persistent.</p>
<p><b>MASQUES</b></p>	<p>Est-ce que l'obligation du port du masque sur la voie publique édictée par la préfète s'applique aux récréations des élèves et au temps périscolaire ?</p> <p>Combien de réassortiments de masques sont prévus ?</p> <p>Dotation des établissements en masque chirurgicaux FFP2 auxquels ont droit les personnels fragiles qui veulent travailler, les conjoints de personnels fragiles ou les personnels présentant les symptômes de la covid-19 ?</p> <p>Modalités de livraison dans les écoles ?</p>	<p>→ L'obligation s'applique seulement aux élèves à partir de 11 ans et ce jusqu'au 15/09.</p> <p>→ Les réassortiments sont en cours.</p> <p>→ Les personnels doivent en faire la demande auprès de leur chef d'établissement ou IEN avec un certificat médical.</p> <p>Les représentants du personnel ont demandé à ce qu'une communication soit faite dans ce sens en début d'année en direction des agents.</p> <p>→ Les masques ont été livrés dans les circonscriptions et ils sont acheminés par les directeurs dans le 1<sup>er</sup> degré auprès du personnel.</p>

	<p>Masque inclusif pour les écoles ?</p>	<p>Ces réunions ont été programmées après la rentrée des agents (mercredi 8/09).</p> <p>L'UNSA EDUC a dénoncé le fait que les enseignants dans le 1<sup>er</sup> degré, ont repris depuis une semaine et qu'aucune information concernant les masques ne leur a été communiquée et qu'ils ont repris leur fonction avec leur propre masque. Pour l'UNSA EDUC cela est inadmissible !</p> <p>→ Les masques inclusifs sont en cours d'acheminement. → Les masques enfants sont à demander auprès du chef de service.</p>
<p><b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b></p>	<p>Les rencontres sportives inter établissements dans le cadre de l'AS vont-elles reprendre ?</p>	<p>→ Pas de reprise envisagée pour l'instant.</p>
<p><b>PERSONNELS VULNÉRABLES</b></p>	<p>Placement en télétravail ou ASA jusqu'à quelle date ?</p> <p>Certains IEN proposent de manière plus ou moins obligatoire de faire des tâches administratives aux personnels vulnérables, nous voulions confirmation que ce n'est pas une obligation ?</p>	<p>→ Oui jusqu'au 30/09/21, date à laquelle de nouvelles dispositions vont paraître.</p> <p>→ Les enseignants identifiés personnels vulnérables doivent être dirigés vers la continuité pédagogique.</p>

		<p>L'UNSA EDUC rappelle que l'employeur ne peut que proposer des tâches répondant aux compétences professionnelles de l'agent sauf si ce dernier est volontaire pour exécuter d'autres tâches.</p>
<p><b>INFORMATION</b></p>	<p>Quelles informations en matière sanitaire les personnels ont le droit de savoir ou n'ont pas le droit de connaître ? Exemple : Est-ce que les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré peuvent demander à leurs élèves s'ils ont un pass sanitaire ou s'ils sont vaccinés ?</p> <p>Il y a obligation du pass sanitaire pour les élèves de + 12 ans pour aller à la piscine, à la bibliothèque mais les enseignants n'ont pas le droit de le demander comment on fait ?</p>	<p>→ Non les enseignants ne peuvent pas demander ce type d'informations.</p> <p>→ La demande d'un pass sanitaire se fait sous l'autorité du propriétaire des locaux accueillant les élèves. En règle générale le pass sanitaire ne sera pas demandé dans les espaces réservés aux scolaires. Pour le PMFP les mesures sont en train d'être accompagnées. Dans le cadre des restaurants d'application le pass sanitaire est obligatoire pour les agents, les élèves et les visiteurs.</p> <p>L'UNSA EDUC pense qu'il est judicieux de choisir uniquement des sorties où les organismes ont réservés des espaces dédiés. Dans le cadre d'enseignements obligatoires pas de réponse explicite.</p>

<p><b>QUALITE DE L'AIR</b></p>	<p>Purificateur d'air et Capteur de CO2, avons-nous une idée de la dotation des établissements dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré ? Quels établissements possèdent ces instruments ?</p>	<p>→ Pas de recensement fait à ce jour.  → Certains lycées et collèges auraient récupéré des détecteurs de CO2 mobile. Les purificateurs d'air nécessitent une bonne connaissance des lieux avec expérimentations des différents équipements de qualité. L'installation relève des prérogatives du maire.</p>
<p><b>ASA</b></p>	<p>Est-ce que les ASA pour garde d'enfants ayant la covid-19 seront enlevées du contingent pour garde d'enfants malade ?</p>	<p>→ Non.</p>
<p><b>VACCINATION ET DÉPISTAGE</b></p>	<p>Quid des campagnes de dépistages et de vaccinations envisagés dans le département ? Selon quelles critères les établissements seront choisis ?</p> <p>Quid de la vaccination des élèves : Les personnels seront mobilisés dans les campagnes de vaccination ?</p> <p>Y aura-t-il une information ou des consignes écrites auprès des équipes qui accompagneront</p>	<p>→ 139 lieux pour 14 centres de vaccination, info en possession des chefs d'établissements depuis le 27/08 ; un dialogue doit s'engager entre les différents acteurs concernés pour arrêter une organisation en fonction de la situation.</p> <p>→ Organisation à mettre en place en lien avec les équipes.</p>

	<p>les élèves se faire vacciner ? Que dire à un élève qui ne veut pas faire vacciner ? Que faire si un élève se sent mal après la vaccination par exemple sur le chemin du retour ?</p>	<p>→ Les personnels médicaux locaux pourraient être associés au dispositif avec des équipes mobiles de vaccination. L'accord parental sera demandé auprès des familles ; accord non exigible pour les élèves de + de 16 ans et depuis le 05/08/21 accord d'un seul parent pour les élèves de moins de 16 ans.</p>
<p><b>AUTOTESTS</b></p>	<p>Est-ce que de nouveaux autotests seront distribués dans les écoles et établissements du 2<sup>nd</sup> degré ?</p>	<p>→ Dispositif maintenu dans les lycées, dans les écoles et collèges le personnel doit en faire la demande.</p>
<p><b>RÉUNIONS</b></p>	<p>Jauge de 50 personnes pour les parents d'élèves comme dans les CIO où il y a des prises de rendez-vous ?</p>	<p>→ FAQ Le seuil des 50 personnes est retenu lorsque la réunion convie des personnes avec des affectations différentes. La réunion avec des parents d'élèves doit se dérouler dans le respect des gestes barrière c'est-à-dire port du masque obligatoire + distanciation d'au moins 1 m entre les personnes.</p>